

FIDOGEST
FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE GESTION
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE F. 500 000
SIÈGE SOCIAL : 4 rue Molière 42300 ROANNE

RCS ROANNE B 407 180 538

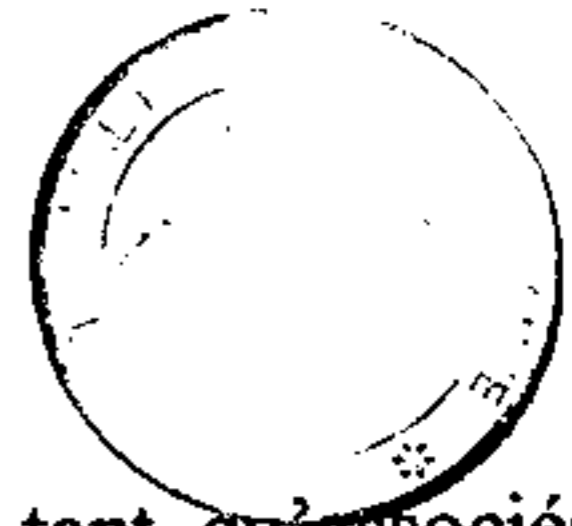
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 SEPTEMBRE 1997

1286
31-12-97

A 18Heures, au siège social, les administrateurs de la société FIDOGEST ont tenu une réunion du Conseil d'administration, sur convocation du Président de la société.

Ont donc signé à ce titre le registre de présence:

- Monsieur Jean Pierre TCHERKES
- Monsieur Bernard CORNE
- Monsieur Daniel PEREZ



Assistaient également à cette réunion et ont signé le registre de présence en tant qu'associés invités:

- Monsieur Joseph CHETAILE
- Mademoiselle Sylvie MIVIERE

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Jean Pierre TCHERKES préside la séance.

Il rappelle l'ordre du jour:

- Approbation du procès verbal du Conseil d'administration du 19 Août 1997,
- Etude de la décision prise par JP Tcherkès suite aux propositions faites par ses associés, conformément aux décisions du Conseil d'administration du 19 Août 1997,
- Organisation du Conseil d'administration,
- Répartition des taches hiérarchiques et fonctionnelles entre les associés.
- Etude et décisions à prendre relatives au transfert au troisième étage de certains centres d'activité,
- Examen et adoption du programme d'investissements,
- Questions diverses.

Les administrateurs passent à l'examen des questions à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 19 AOUT 1997.

Le procès verbal est après lecture approuvé à l'unanimité.

ETUDE DE LA DECISION DE JEAN PIERRE TCHERKES SUR LES PROPOSITIONS DE SES ASSOCIES

Les administrateurs et associés présents, après avoir pris connaissance de la dernière version du projet de protocole établi conformément à la décision prise le 19 Août 1997, constatent leur accord sur ses dispositions et décident de le mettre en application par la signature d'un contrat de location de clientèle entre Fidogest et la société créée par Jean Pierre Tcherkès avec prise d'effet au 1er décembre 1997.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean Pierre Tcherkès rappelle son intention de ne plus exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration, et considérant l'accord intervenu ce jour, présente sa démission des fonctions de Président de la société.

Les administrateurs et associés présents expriment à JP Tcherkès leurs remerciements pour l'oeuvre accomplie et les succès enregistrés par la société pendant ses années de présidence. Ils prennent acte de sa décision et acceptent à l'unanimité sa démission.

Sur proposition de Joseph Chetaille, les administrateurs et associés présents demandent à Bernard Corne de prendre la présidence du Conseil d'administration. Bernard Corne remercie ses associés de la confiance qu'ils lui témoignent, déclare accepter la responsabilité de Président pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur. Il demande à être assisté dans ses fonctions par M. Daniel Pérez en tant que Directeur général, qui accepte également cette fonction.

Les administrateurs et associés présents, décident à l'unanimité de nommer Bernard Corne à la Présidence de la Société, et Daniël Pérez en tant que Directeur général, jusqu'à l'expiration de leur mandat d'administrateur.

REPARTITION DES TACHES ENTRE ASSOCIES

Les administrateurs et associés confirment l'organisation du cabinet en trois grandes divisions:

Département Expertise comptable, animé et sous la responsabilité de Daniël Pérez,
Département Commissariat aux comptes, animé et sous la responsabilité de Bernard Corne
Département Formation, animé et sous la responsabilité de Sylvie Mivière.

Ils confirment également la responsabilité des experts comptables sur les bureaux extérieurs:

Sylvie Mivière, pour les bureaux de Chauffailles et de Beaujeu
Bernard Corne, pour les bureaux de La Clayette et de Charolles
Daniël Pérez, pour le bureau de Digoïn.

Les autres tâches du Cabinet seront assumées par

Bernard Corne, en ce qui concerne:

l'administratif, assisté par Sylvie Mivière pour l'établissements des comptes
annuels des sociétés du groupe,
l'activité informatique
le service juridique

Daniël Pérez, en ce qui concerne:

la supervision technique de Roaninfor
le service Personnel du Cabinet.

Les administrateurs et associés approuvent à l'unanimité cette répartition de responsabilité.

TRANSFERT AU TROISIEME ETAGE DE CERTAINS CENTRES D'ACTIVITE

Les administrateurs et associés déclarent sans objet ce point de l'ordre du jour du fait de l'installation de la future société de Jean Pierre Tcherkès au troisième étage.

EXAMEN DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

Les administrateurs et associés décident de reporter au prochain Conseil d'administration l'examen de ce point de l'ordre du jour, après l'établissement du budget général de la société pour l'année 1997/1998.

QUESTIONS DIVERSES

Les administrateurs décident d'organiser au plus tôt les équipes de collaborateurs et de leur affecter les dossiers en fonction de la mise en place du contrat de location de clientèle.

Plus rien étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture a été signé par les administrateurs et les associés présents.

J.P. TCHERKES

B. CORNE

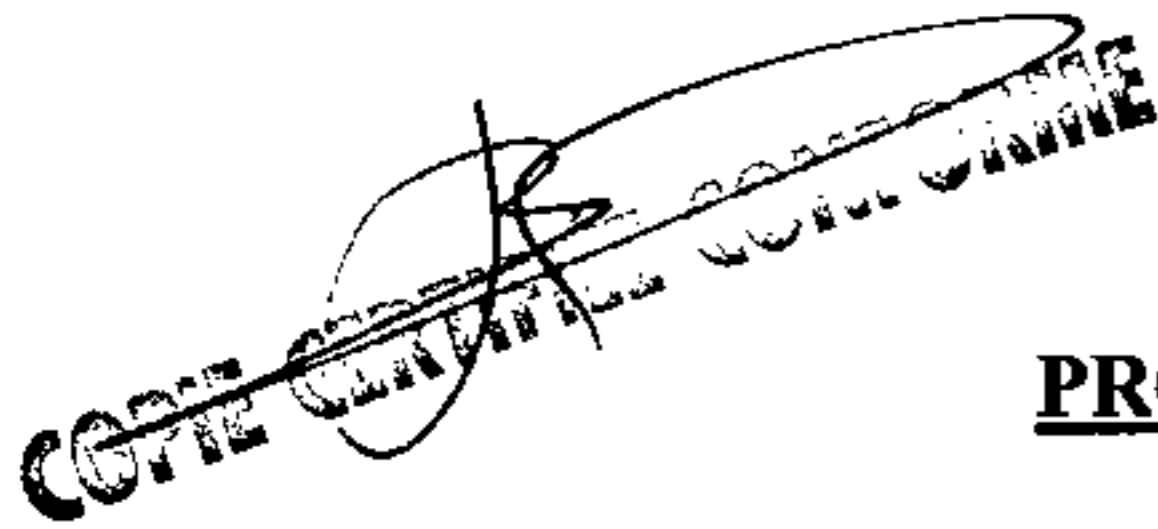
D. PEREZ

J.CHETAILE

S.MIVIERE

FIDOGEST
FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE GESTION
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE F. 500 000
SIEGE SOCIAL: 4 rue Molière 42300 ROANNE

RCS : ROANNE B 407 180 538 (71 B 53)

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "CORNE" and "SARL TCHERKES CONSEIL" in a circular arrangement.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 NOVEMBRE 1997

A 18 heures, au siège social,

Les administrateurs de la société "FIDOGEST" FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE GESTION se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents :

- **Monsieur Jean Pierre TCHERKES**
- **Monsieur Bernard CORNE**
- **Monsieur Daniel PEREZ**
- **Monsieur Joseph CHETAILE**
- **Mademoiselle Sylvie MIVIERE**

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Bernard CORNE préside la séance.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Démission des fonctions d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre TCHERKES,**
- **Autorisation à donner à Monsieur Bernard CORNE pour signer le contrat de location de clientèle entre la société FIDOGEST et la SARL TCHERKES CONSEIL,**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

DEMISSION DES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR JEAN-PIERRE TCHERKES

Monsieur le Président fait part au Conseil d'Administration de la démission présentée par Monsieur Jean-Pierre TCHERKES de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'en prendre acte, de ne pas proposer à l'Assemblée Générale de pourvoir à son remplacement, et demande aux membres du Conseil d'Administration de l'autoriser à effectuer les formalités nécessaires.

Après en avoir délibéré, les administrateurs remercient Monsieur Jean-Pierre TCHERKES de l'œuvre accomplie depuis la création de FIDOGEST, prennent acte de sa démission, décident de ne pas proposer à l'Assemblée Générale de pourvoir à son remplacement, et autorisent le Président à effectuer les formalités nécessaires.

AUTORISATION POUR SIGNER LE CONTRAT DE LOCATION DE CLIENTELE ENTRE FIDOGEST ET LA SARL TCHERKES CONSEIL

Monsieur le Président donne lecture aux membres du Conseil d'Administration du projet de contrat de location de clientèle établi entre la SA FIDOGEST et la SARL TCHERKES CONSEIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité approuve le contrat de location de clientèle, et donne pouvoir à Monsieur Bernard CORNE pour signer au nom et pour le compte de la société ledit contrat.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les administrateurs.

Monsieur Jean-Pierre TCHERKES

Monsieur Bernard CORNE

Monsieur Daniel PEREZ

Monsieur Joseph CHETAILE

Mademoiselle Sylvie MIVIERE